



MAIRIE

## **COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Date de convocation : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 11    votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à vingt heures trente minutes,  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

### **Etaient présents :**

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNERIE Laëtitia, Mme MONNIER Delphine, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

### **Procurations pour absents :**

Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline

M. TROUVE pouvoir a M. BLOT Daniel

M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laetitia

M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARDELÉ Yvonne

### **2025-013 VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMERCES**

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 500,00	G	8 058,65
	Section d'investissement	B	317 129,18	H	440 718,63
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	168 613,55	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	483 242,73	= G + H + I + J	448 777,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	100 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	100 000,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	7 500,00	= G + I + K	8 058,65
	Section d'investissement	= B + D + F	576 742,73	= H + J + L	440 718,63
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	683 242,73	= G + H + I + J + K + L	448 777,28

(1) LES RESTES A REALISER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CORRESPONDENT, EN DEPENSES, AUX DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES ET NON RATTACHEES TANT QU'ELLES RECONSTITUENT DE LA COMPTABILITE DES ENGAGEMENTS ; ET EN RECETTES, AUX RECETTES CERTAINES N'AYANT PAS DONNE LIEU A L'EMISSIION D'UN TITRE ET NON RATTACHEES.  
LES RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDENT, EN DEPENSES, AUX DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31/12 DE L'EXERCICE TANT QU'ELLES RECONSTITUENT DE LA COMPTABILITE DES ENGAGEMENTS ; ET EN RECETTES, AUX RECETTES CERTAINES N'AYANT PAS DONNE LIEU A L'EMISSIION D'UN TITRE AU 31/12 DE L'EXERCICE.

Résultat de fonctionnement :  $8\ 058,65 - 7\ 500 = 558,65$   
 Résultat d'investissement :  $440\ 718,63 - 475\ 742,73 = -35\ 024,10$   
 Résultat cumulé :  $558,65 - 35\ 024,10 = -34\ 465,45$

M. Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

Le Conseil municipal,  
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Commerces ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

### 2025-014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMERCES

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE  
ETAT : II-1

**Résultats budgétaires de l'exercice**

22402 - DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	678 402,63	8 936,00	687 338,63
Titres de recette émis (b)	440 718,63	8 058,65	448 777,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	440 718,63	8 058,65	448 777,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	678 402,63	8 936,00	687 338,63
Mandats émis (f)	318 528,97	7 502,00	326 028,97
Annulations de mandats (g)	1 399,79		1 399,79
Dépenses nettes (h = f - g)	317 129,18	7 502,00	324 629,18
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	123 589,45	558,65	124 148,10
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC FOUGERES

ETABLISSEMENT : DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE  
ETAT : II-2

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

22402 - DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE</b>					
Investissement	-158 613,55		123 589,45		-35 024,10
Fonctionnement			558,65		558,65
<b> Sous-Total</b>	<b>-158 613,55</b>		<b>124 148,10</b>		<b>-34 465,45</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-158 613,55</b>		<b>124 148,10</b>		<b>-34 465,45</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-158 613,55</b>		<b>124 148,10</b>		<b>-34 465,45</b>

Le Conseil municipal,  
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 du budget annexe commerces place de l'église ;

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**2025-015 VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	865 441,99	G	1 020 639,39
	Section d'investissement	B	828 646,76	H	434 986,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	133 060,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	563 199,83 (si excédent)
		+		+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 693 987,74	= G + H + I + J	2 161 224,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	103 298,74	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	103 298,74	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	865 441,99	= G + I + K	1 153 639,39
	Section d'investissement	= B + D + F	931 945,49	= H + J + L	997 685,91
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 797 286,48	= G + H + I + J + K + L	2 161 224,29

(1) LES RESTES A REALISER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CORRESPONDENT : en dépenses, aux dépenses engagées non réalisées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'exécution d'un titre et non rattachées.  
LES RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDENT : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'exécution d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Résultat de fonctionnement :  $1\,153\,638,39 - 865\,441,99 = 288\,196,39$   
 Résultat d'investissement :  $434\,986,08 - 828\,545,75 + 563\,199,83 = 169\,639,16$   
 Résultat cumulé :  $288\,196,39 + 169\,639,16 = 457\,835,55$

M. Le Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle. M. BLOT prend la présidence et procède au vote.

Le Conseil municipal,  
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Commerces ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

### 2025-016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais un compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité non mandatées (restes à réaliser).

**Résultats budgétaires de l'exercice**

22400 - DOURDAIN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 106 194,46	1 057 242,00	2 163 436,46
Titres de recette émis (b)	434 386,08	1 069 140,65	1 503 526,73
Réductions de titres (c)		48 502,27	48 502,27
Recettes nettes (d = b - c)	434 386,08	1 020 638,38	1 455 024,46
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 106 194,46	1 057 242,00	2 163 436,46
Mandats émis (f)	830 343,79	865 489,20	1 695 832,99
Annulations de mandats (g)	1 798,04	46,21	1 844,25
Depenses nettes (h = f - g)	828 545,75	865 441,99	1 693 987,74
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		155 196,39	
(h - d) Déficit	394 159,67		238 363,28

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

22400 - DOURDAIN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	563 199,82		-394 159,67		169 040,16
Fonctionnement	245 603,09	112 603,09	155 196,39		288 199,39
<b>TOTAL I</b>	<b>808 802,92</b>	<b>112 603,09</b>	<b>-238 963,28</b>		<b>457 239,55</b>
<b>II - Budgets des services A caractère administratif</b>					
22402-DOURDAIN COMMERCE PL EGLISE					
Investissement	-158 613,55		123 589,45		-35 024,10
Fonctionnement			558,65		558,65
<b>Sous-Total</b>	<b>-158 613,55</b>		<b>124 148,10</b>		<b>-34 465,45</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-158 613,55</b>		<b>124 148,10</b>		<b>-34 465,45</b>
<b>III - Budgets des services A caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>650 189,37</b>	<b>112 603,09</b>	<b>-114 815,18</b>		<b>422 771,10</b>

Le Conseil municipal,  
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024 du budget Principal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**2025-017 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE COMMERCES**

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 558.65€  
Report à nouveau : 0  
Résultat à affecter : 558.65€

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 35 024.10€  
Report à nouveau : - 100 000 RAR  
Résultat à affecter : - 135 024.10€

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement dans sa totalité soit - 135 024.10€ au

compte 001 en dépense d'investissement du budget primitif  
De verser le résultat de fonctionnement en intégralité au compte 1068 en recette d'investissement soit 558.65.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,  
Approuve l'affectation du résultat,

#### 2025-018 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 155 196.39€  
Report à nouveau : 133 000€  
Résultat à affecter : 288 196.39€

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 169 040.16€  
Report à nouveau : - 103 298.74€ RAR  
Résultat à affecter : 65 741.42€

Il est proposé d'affecter le résultat d'investissement dans sa totalité soit 169 040.16€ au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif  
De verser le résultat de fonctionnement, comme suit, au compte 1068 : 136 776.44€ en recette d'investissement, et 151 419.95 au 002 recettes de fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,  
Approuve l'affectation du résultat,

#### 2025-019 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2025

Pour rappel les taux de 2024 :

	Taux 2023
Taxe d'habitation (TH)	20.10
Foncier bâti (TFPB)	38.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29

Pour l'année 2025, Il est proposé **de conserver les taux,**

Ainsi, les taux proposés pour l'année 2025 sont les suivants :

	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	<b>20.10</b>
Foncier bâti (TFPB)	<b>38.76</b>
Foncier non bâti (TFPNB)	<b>35.29</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide les taux pour 2025

### 2025-020 VOTE DU BUDGET COMMERCES

COMMERCES PLACE DE L'EGLISE - COMMERCES PLACE DE L'EGLISE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1008)	12 000,00	147 024,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	100 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 35 024,10	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		147 024,10	147 024,10
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 880,00	20 880,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		20 880,00	20 880,00
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>167 904,10</b>	<b>167 904,10</b>

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe « commerces place de l'Eglise » primitif 2025 de la commune arrêtée comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<b>20 880 €</b>
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	<b>147 024.10 €</b>

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget proposé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

## 2025-021 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

COMMUNE DOURDAIN - Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>DEPENSES</b> 776 797,86	<b>RECETTES</b> 711 056,44
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	103 299,74	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 169 040,16
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	880 096,60	880 096,60
<b>VOTE</b>	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>DEPENSES</b> 1 061 158,55	<b>RECETTES</b> 909 738,60
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 151 419,95
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 061 158,55	1 061 158,55
	=	=	=
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 941 255,15</b>	<b>1 941 255,15</b>

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<b>1 061 158.55 €</b>
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	<b>880 096.60 €</b>

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**2025-022 CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE**

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école monsieur le maire présente au conseil municipal les candidatures reçues dans le cadre de la mise en concurrence. Il est demandé au conseil municipal de valider le choix de la maitrise d'œuvre,

Trois réponses ont été reçues :

L'entreprise CLARC pour un montant TTC de : 34 560€

Pour l'ensemble des missions définies ci-dessus, le montant des honoraires est fixé à 28 800,00€ HT pour un budget prévisionnel de travaux HT de 350 000,00 € HT, soit 8,23%.

Le montant des travaux sera défini et arrêté dans le cadre de la mission APD.

*Règlement suivant la répartition ci-dessous :*

		350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €	ARCHITECTE / ECO	
Montant Travaux		350 000,00 €	70 000,00 €	420 000,00 €		
Taux honoraires	8,23%					
Montant honoraires		28 800,00 €	5 760,00 €	34 560,00 €		
PHASE		Honoraires totaux			CLARC	
	% de la Mission	% des TX	Honoraires HT	hrs	Soit	
ESQ	10,94%	0,50%	3 150,00 €	35	3 150,00 €	
AVP	17,50%	1,44%	5 040,00 €	56	5 040,00 €	
PROJET - DCE	25,31%	2,08%	7 290,00 €	81	7 290,00 €	
ACT	7,50%	0,62%	2 160,00 €	24	2 160,00 €	
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>61,25%</b>	<b>5,04%</b>	<b>17 640,00 €</b>		<b>17 640,00 €</b>	
VISA	2,50%	0,21%	720,00 €	8	720,00 €	
DET	33,75%	2,78%	9 720,00 €	108	9 720,00 €	
AOR/DOE	2,50%	0,21%	720,00 €	8	720,00 €	
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>38,75%</b>	<b>3,19%</b>	<b>11 160,00 €</b>		<b>11 160,00 €</b>	
<b>TOTAL 1 &amp; 2</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,23%</b>	<b>28 800,00 €</b>		<b>28 800,00 €</b>	

L'entreprise CRESTO MODULES pour un montant TTC de : 64 562€

Répartition des honoraires par co-traitant

			Cresto Ingénierie	Françoise Bescond Architecte
MISSION DE BASE		Montant HT	Montant HT	Montant HT
ESQ	Esquisse	3 460,28 €	768,95 €	2 691,33 €
AVP	Avant-Projet + pièces administratives (PC)	4 524,98 €	1 005,55 €	3 519,43 €
PRO	PRO-DCE	7 098,00 €	4 436,25 €	2 661,75 €
ACT	Direction de travaux (ACT)	2 661,75 €	2 661,75 €	0,00 €
DET	Direction de travaux (DET)	5 915,00 €	5 915,00 €	0,00 €
VISA	Direction de travaux (VISA)	1 774,50 €	1 774,50 €	0,00 €
AOR	Direction de travaux (AOR)	1 183,00 €	1 183,00 €	0,00 €
<b>TOTAL HT MISSIONS</b>		<b>26 617,50 €</b>	<b>17 745,00 €</b>	<b>8 872,50 €</b>
TVA 20 %		5 323,50 €	3 549,00 €	1 774,50 €
<b>TOTAL TTC MISSIONS</b>		<b>31 941,00 €</b>	<b>21 294,00 €</b>	<b>10 647,00 €</b>

L'entreprise GFE ARCHI pour un montant TTC de : 47 400€

Mission	DESIGNATION PRESTATIONS	Prix € HT	TVA 20 %	Prix € TTC
ASC	Acompte à la signature du contrat	1000.00	200.00	1200.00
RE	Intervention sur site pour effectuer des relevés de l'existant et mise au net en plan des éléments de construction impactés par la mission	1400.00	280.00	1680.00
EP	Etudes Préliminaires : Analyse du programme, budget, réglementation du site, réalisation de l'esquisse du projet	1700.00	340.00	2040.00
AVP	Etudes d'avant-projet : plans, coupes et façades à l'échelle 1-100e pour cadrer le projet dans son aspect, sa surface et ses solutions techniques	7000.00	1400.00	8400.00
ESTIM	Réalisation de l'estimation du coût prévisionnel des travaux (assortie d'un taux de tolérance à déterminer)	1000.00	200.00	1200.00
DPC	Dossier de Permis de Construire : Elaboration des pièces graphiques et écrites du PC (hors études de sol ou de structure et pièces ne rentrant pas dans la compétence de l'architecte mais qui seront obligatoires à l'élaboration de la mission Permis de construire)	1200.00	240.00	1440.00
PRO	Etablissement des plans projet (plans, coupes & élévations à l'échelle 1-50e)	6000.00	1200.00	7200.00
CCTP	Etablissement du descriptif des travaux sous la forme d'un cahier des clauses techniques particulières	1500.00	300.00	1800.00
DCE	Dossier de consultation des entreprises	700.00	140.00	840.00
AO	Analyse des offres	700.00	140.00	840.00
MDT	Mise au point des marchés de travaux	2300.00	460.00	2760.00
DET	Direction de l'exécution des travaux	13000.00	2600.00	15600.00
OPC	Ordonnancement pilotage coordination Chantier	1000.00	200.00	1200.00
AOR	Assistance aux opérations de réception	1000.00	200.00	1200.00
	Montant Total € HT	<b>39500.00</b>		
	Montant TVA 20.00%		<b>7900.00</b>	
	Montant Total € TTC			<b>47400.00</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- Valide la proposition de l'entreprise CLARC,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**2025-023 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT ET DES EQUIPEMENTS**

Dans le cadre du projet de rénovation du terrain de foot et des équipements, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les candidatures reçues dans le cadre de la mise en concurrence.

PIGEON TP : 32 854.02€ TTC

TSE : 39 834€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix des entreprises,  
Et d'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- Valide la proposition de l'entreprise PIGEON TP pour la rénovation du terrain de foot,
- Valide la proposition de l'entreprise TSE pour les équipements
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**2025-024 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

**DIA 0351012500005 16 RUE DES CERISIERS 04/03/2025 RENONCEMENT**

Le conseil municipal prend acte

**SIGNATURES :**

Président de séance  
Le Maire  
Michel MAILLARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and a horizontal stroke at the end.

